Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF 04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 I-MOJO bleu
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
25 juin	la BERARDE	TEMPLE ECRINS		6	2	montée des ouvriers et montée descente de matériel divers
27 juin	la BERARDE	TEMPLE ECRINS		35		charges pour la terrasse

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☒ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 319 / 2017

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 25/06 / 2018

Le Directeur,